

## **DECLARATION DE LUANDA SUR L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE**

**Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Luanda à l'occasion de sa quarante-neuvième réunion :**

**Réitérant** notre adhésion aux Objectifs de développement durable, notamment l'objectif 13 visant à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, l'objectif 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives au service du développement durable et l'objectif 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs ;

**Rappelant** le Sommet Action Climat tenu sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies le 23 septembre 2019 ainsi que la déclaration ministérielle de Brazzaville du 7 septembre 2019 relative à une position commune des Etats d'Afrique centrale sur le climat ;

**Déplorant** l'impact humanitaire du changement climatique en Afrique centrale, en particulier dans le bassin du Congo et le bassin du Lac Tchad et soulignant les liens existants entre ce phénomène et la paix et la sécurité internationales ;

**Affirmant** son plein soutien à l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique à l'Horizon 2020 » ;

**Soulignant** l'importance d'un dialogue inclusif entre les gouvernements, les organisations non-gouvernementales nationales, les communautés locales et le secteur privé sur la gestion durable des ressources naturelles ;

**Reconnaissant** l'importance de la collaboration entre la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'Union africaine et les Nations Unies ;

1. **Réitérons** l'importance de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris ainsi que des recommandations du Sommet Action Climat ;
2. **Soulignons** le besoin d'intégrer systématiquement les dimensions du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles dans les processus de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix et du développement ;
3. **Appelons** les organisations internationales et régionales, notamment la CEEAC, à renforcer les mécanismes d'alerte précoce en intégrant les informations et les indicateurs liés au changement climatique et aux ressources naturelles ;
4. **Exhortons** les Etats membres de la sous-région à continuer les efforts en cours en vue de relever leurs défis liés au changement climatique.
5. **Invitons** les Etats membres de la sous-région à améliorer leur coordination et à saisir l'opportunité des mécanismes d'assistance prévus par l'Accord de Paris afin de bénéficier de facilités d'appui à la réalisation de projets et de plans nationaux, sous régionaux et régionaux d'adaptation au changement climatique.
6. **Demandons** au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et à l'UNOCA, en coopération avec les partenaires du système des Nations Unies, de renforcer leur engagement dans le cadre du Comité en soutien aux efforts des Etats membres pour combattre l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et de faire une mise à jour lors de la 50<sup>e</sup> réunion du Comité à Malabo.

Fait à Luanda, le 29 novembre 2019